



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général pour les
affaires régionales**

SRIAS Auvergne-Rhône-Alpes

COMPTE-RENDU SÉANCE PLÉNIÈRE

du jeudi 31 mars 2022

Ouverture de la séance à 9 heures 30.

Monsieur Blaise Paillard, Président de la SRIAS, pointe les participants et constate que le quorum est atteint.

Participants	
Représentants de l'Administration	Représentants des Organisations syndicales
Mme Isabelle JANIN – MENJS Lyon	M. Pascal AVIVAR – FO
Mme Angélique MOURIN – Universités de Lyon	M. Hervé BOTTON – FO
M. Pascal LINCK – SGCD 38	Mme Ellen GRASSO – FO
Mme Maria ROSAS-GYORI – SGCD 63	M. Thierry CHAUDIER – FSU
Mme Brigitte SCAGLIONE – SGCD 42	M. Michel FLORIOT – FSU
Mme Mélanie LEGRAIS-BOUCHER – Armées	M. Ghislain MICOL – UNSA
M. Philippe GAUTRON – DREAL	M. Gilles LARIVIERE – UNSA
	M. Thierry FROMENT – CFDT
	M. Philippe FAURIEL – CFDT
	M. Philippe ANDRE – CGT
	M. Damien BOURNIER – CGT
	M. Erdinc ALTINKAYNAK – CFE-CGC

Étaient également présents :

Pour le Préfet :

Madame Michèle LUGRAND – SGAR adjoint

Pour la SRIAS :

Monsieur Blaise PAILLARD – Président

Monsieur Christian FAGAULT – Vice-Président

Pour le SGAR – Service PFRH :

Madame Lydie MADRAS – Assistante administrative et gestionnaire de crédits SRIAS

Suppléants ou experts :

Mme Isabelle DUCLOS – SGCD 26
Mme Marina CLEMENT – Gendarmerie
Mme Agnès BENOIT – Finances
Mme Nadia BERRICHE – Développement durable
Mme CANGUIO-KOZUBEK – Justice
M. Patrick GOURMIL – CFDT
Mme Marlène HOSTACHE – CFE-CGC
M. Christophe MARINI – CFE-CGC
Mme Laurence ORARD – Finances
Mme Nadine RIBOT – SGCD 01
Mme Pascale ROGER-DALBERT – SACSO Lyon 3ème

Étaient excusées :

Madame Lisa DE PRETTO – CASEP
Mme Corinne BUISSON – Solidaires
Mme Catherine SIMONIN – SGCD 73
Mme Évelyne GABRIEL – Justice

Monsieur Hervé Botton est désigné en tant que secrétaire de séance adjoint.

Monsieur Paillard présente à l'ensemble des participants Madame Michèle LUGRAND, adjointe au SGAR et représentante du Préfet, en poste depuis un mois.

Madame LUGRAND indique qu'elle a pu échanger à plusieurs reprises avec Monsieur Paillard au sujet de la SRIAS. Elle rappelle l'importance de l'action sociale, et constate que la SRIAS Auvergne-Rhône-Alpes est très dynamique, et organise de nombreuses actions sur le terrain. Elle salue les membres de la SRIAS et les agents de la PFRH pour leur travail et leur suivi.

Madame LUGRAND constate que l'ordre du jour est assez classique pour cette plénière, portant sur le bilan des actions 2021 et la mise en place des actions 2022.

Elle relève trois objectifs à poursuivre :

- ➔ la sécurisation juridique au niveau de la chaîne de la dépense pour les actions vacances (démarche entamée avec le marché public linéaires 2022-2023) ;
- ➔ le marché régional et interministériel pour les crèches, en collaboration avec la PFRA ;
- ➔ une expérimentation au sujet du logement qui sera prochainement proposée.

Monsieur Paillard présente l'ordre du jour, en proposant de traiter le logement en deuxième point.

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 14 septembre 2021, et actualités ;
- 2) Logement ;
- 3) Bilan du plan d'action 2021 ;
- 4) Mise en œuvre du plan d'action 2022 ;
- 5) Crèches, Restauration ;
- 6) Communication, Site et questions diverses.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 14 septembre 2021, et actualités

Monsieur Paillard indique que le compte-rendu du 14 septembre 2021 a été relu et validé par Monsieur Erdinc ALTINKAYNAK, secrétaire adjoint.

Ce point n'occasionne pas de remarques particulières, validation du compte-rendu du 14 septembre 2021 à l'unanimité.

Monsieur Paillard évoque le renouvellement de l'arrêté de composition de la SRIAS, en cours de rédaction. Les 12 SGCD sont représentés dans ce nouvel arrêté, à l'exception du département du Rhône dont le poste est en attente de désignation suite au départ de Mme Christel PEYROT.

Monsieur Paillard est toujours dans l'attente d'une réponse de la DREETS, et il reste également un suppléant à désigner pour le MENJS.

2) Logement

Monsieur Paillard fait un état de la situation au niveau régional :

- Actuellement, il n'existe aucun dispositif pour le logement provisoire bénéficiant d'une aide financière de la SRIAS.
- Une convention avec Stud-City avait été signée pour le Puy-de-Dôme, mais celle-ci a pris fin en 2018 pour défaut de suivi de la facturation.
- Le SGCD du Rhône cherche à reprendre contact avec l'association gérant les foyers logements sur Lyon, cependant ils n'ont pas de réponse à leurs sollicitations.
- Un questionnaire a été diffusé sur le sujet du logement en 2020, au niveau régional, qui confirme que cette problématique correspond à un besoin réel, notamment sur les grandes agglomérations.

Un projet a été initié fin 2021 avec le prestataire « Mieux loger vos agents », qui consiste à proposer un accompagnement de l'agent dans sa recherche de logement. Celui-ci devrait être finalisé lors d'un rendez-vous prévu début avril 2022.

Par ailleurs, monsieur Paillard annonce que le département du Puy-de-Dôme a pour projet de relancer la convention avec Stud-City, qui pourrait être étendue à d'autres départements où le prestataire est implanté.

Une convention type « Appart-Hôtels » est également en cours d'étude pour les départements en tension.

Pour ce qui est d'une éventuelle convention avec des logeurs, la SRIAS doit définir son périmètre d'intervention, et la prestation qui sera effectivement mise en place (durée, participation au loyer).

Monsieur Paillard indique que ces projets représenteront une charge de travail supplémentaire pour l'ensemble des services, et que sa répartition entre les départements et la région reste à définir.

Madame Lugrand précise qu'il convient de mener au préalable une expérimentation sur un périmètre défini, afin d'éviter les écueils rencontrés par le Puy de Dôme. L'important est de définir les tâches de chacun, de cadrer le « qui fait quoi » au niveau du suivi budgétaire et s'assurer que les prestataires soient payés. Les départements, ayant la connaissance des besoins, assureront le contact avec les agents, le SGAR quant à lui conventionnera.

Madame Lugrand lance un appel à volontaire auprès des SGCD pour porter cette action, l'expérimentation au niveau local permettra également d'estimer les moyens humains nécessaires à la généralisation de l'action sur l'ensemble de la région.

Monsieur Fagault intervient pour préciser que la convention avec Stud-City, mise en place par l'ex-région Auvergne, a très bien fonctionné jusqu'en 2018, les prestations étant payées comme les crèches par la DGAPP. Les soucis sont intervenus lors de la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes, et se sont accentués du fait de l'absence de CASEP, et par extension de suivi. Il ajoute que cette convention est prête à être relancée, au niveau du département du Puy-de-Dôme, dans les prochains mois. Elle s'axe sur deux volets :

- l'importance de bien accueillir les nouveaux arrivants dans la région ;
- prendre en charge les dossiers difficiles transmis par les services sociaux des ministères , notamment pour le logement d'urgence.

Monsieur Botton comprend le souhait d'expérimenter du Puy-de-Dôme, mais souhaite attirer l'attention sur les localités où la situation est vraiment tendue. Il cite l'exemple du Pays de Gex (01), et conclut que l'expérimentation devrait débuter dans un département où les agents rencontrent de réelles difficultés à se loger.

Monsieur Larivière rejoint Monsieur Botton sur la situation du pays de Gex, et ajoute que la région lyonnaise est également en tension sur le plan du logement, contrairement au Puy-de-Dôme.

Monsieur Froment ajouté que les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie connaissent des difficultés de recrutement, car le logement est devenu un frein pour les candidats potentiels.

Monsieur ALTINKAYNAK attire l'attention sur la difficulté des collègues de se loger dans le département de la Haute Savoie ainsi que dans le Rhône.

Il faudrait trouver une solution simple et efficace pour les demandes et acceptations des logements dans le cadre des mutations des fonctionnaires.

Le problème semble général, Monsieur Paillard sollicite l'avis des SGCD.

Madame Rosas-Gyori, pour le SGCD 63, indique que son service est bien conscient de la problématique du logement, car il y a actuellement peu d'offres pour une demande très importante, et ce même si les prix sont inférieurs à certains départements. Elle ajoute que le logement participe au bien-être des agents, et que de ce fait il est très important de mettre en place des solutions.

Madame Canguio-Kozubek, en tant qu'assistante sociale au sein du Ministère de la Justice, fait part des difficultés rencontrées : actuellement, elle compte 5 à 6 dossiers en souffrance. Elle ajoute qu'aux difficultés liées à la tension immobilière, s'ajoute le fait que les nouveaux arrivants ne connaissent leur affectation que quelques semaines avant leur prise de poste. Certains restent dans des logements à vocation temporaire pendant des années. De plus des cautions pouvant aller jusqu'à 3 mois de loyer sont exigées par certains logeurs.

Monsieur Larivière confirme ces difficultés, notamment pour le personnel pénitentiaire, pour qui le temporaire à tendance à durer. Il dénonce également l'état des foyers qui se dégrade.

Madame Clément évoque le cas plus spécifique de la Région de Gendarmerie, située à Sathonay-Camp (69), où l'explosion du coût des loyers a obligé les agents civils à se loger de plus en plus loin dans le département voisin, l'Ain.

Monsieur Linck, pour le SGCD 38, indique que le logement temporaire est un véritable besoin, notamment dans le cadre des mutations. Demeure le problème du « qui fait quoi » car la charge de travail au niveau des SGCD est déjà importante. Il signale le soutien proposé par la correspondante action-sociale du ministère des Finances pour l'Isère.

Madame Duclos, pour le SDAS 26, informe que son service s'occupe du 5 % logement, et qu'elle reçoit peu de demande de logement d'urgence; peut être par manque d'offres. En 2021, pour 42 dossiers de demande de logement, son service a proposé 60 offres, cependant toutes ne correspondent pas aux attentes des agents. Concernant le projet évoqué, la charge de travail semble inquiétante, mais reste à voir comment celle-ci est répartie.

Monsieur Linck indique que le SGCD 38 gère également le 5 % logement. Il convient de distinguer le logement temporaire du logement d'urgence.

Madame Janin, pour le MENJS, a pu échanger avec l'assistante sociale de l'Académie de Lyon : les besoins sont clairement centrés sur Lyon et le Pays de Gex. Elle indique l'existence d'un partenariat local avec un bailleur, existant au Pays de Gex, et qui améliore un peu la situation. Cependant, les assistantes sociales souhaiteraient, en complément de cette mesure, le développement d'un foyer-logement interministériel, pour du logement temporaire. Enfin, il n'y a pas de besoin identifié concernant le logement d'urgence, des partenariats avec des associations sont en place et fonctionnent.

Madame Lugrand rebondit sur ce point, en précisant que le besoin est l'hébergement provisoire uniquement. Quant au lieu d'expérimentation, il n'est pas défini pour l'instant, il faut en amont définir un groupe de travail pour mettre en place cette convention logement. En effet, restent à définir les critères de la convention (durée, montants, etc.), et comment s'articule la mécanique budgétaire.

Une fois cette convention signée, il faudra la faire vivre au niveau départemental et au niveau régional, pour estimer la charge de travail afférente, d'où la nécessité d'une expérimentation à petite échelle.

Monsieur Paillard ajoute qu'il y aura une phase de travail préparatoire dans un premier temps, puis une proposition de groupe de travail au sein de la SRIAS pour travailler sur les pistes envisagées.

Madame Hostache précise qu'il faudra prévoir des logements où l'on ne mélange pas fonctionnaires et mis en cause.

Madame Lugrand replace le sujet, qui est la question de l'arrivée d'un fonctionnaire, et plus précisément du logement temporaire pour un agent qui a des difficultés à trouver un logement, et non du logement d'urgence.

Madame Hostache soulève la problématique des agents qui avaient un salaire important en N-1, avec une baisse de revenus en N, et qui de fait ne peuvent pas prétendre au logement social.

Madame Lugrand précise que ce type de cas peut faire partie de la cible.

Monsieur Fagault indique que ce type de dossiers était géré par la Préfecture pour la convention précédente.

3) Bilan du plan d'action 2021

Le bilan du plan d'action 2021 a été transmis à la DGAFF en janvier dernier, ce document met en évidence les données suivantes :

- Nombre de demandes : **9886**
- Nombre de dossiers acceptés : **9263 agents bénéficiaires**
- Nombre de participants : **10 291 bénéficiaires environ (agents et leurs familles)**
sur 400 000 agents en activité ou à la retraite.

Monsieur Paillard présente le tableau de la répartition des bénéficiaires, qui permet d'identifier sur les actions Vacances Familles Solidarité, Vacances Familles Subventionnées, Vacances Jeunes, les départements et les ministères les plus demandeurs.

Pour l'offre lecture jeunesse, la répartition géographique et ministérielle est homogène, la diffusion via le site est efficace, idem pour le chèque sport.

Il serait intéressant de compléter ce document par le bilan des actions fonction publique, qui relève l'importance des dispositifs chèques vacances et CESU dans l'action sociale.

4) Mise en œuvre du plan d'action 2022

Monsieur Paillard poursuit avec la présentation du tableau de suivi budgétaire.

Il fait le bilan de la procédure de marché pour l'action Vacances Familles Solidarité :

- **4 prestataires désignés ;**
- **120 semaines réservées contre 150 les années précédentes.**

Cette différence peut s'expliquer par le fait que les vacances d'été 2022 comptent 7 semaines contre 8 semaines habituellement.

De plus, le cadre de la procédure de marché public ne permet pas, contrairement aux années précédentes, de consulter la bourse vacances ANCV.

Monsieur Paillard indique avoir eu quelques questions au sujet de la mise en œuvre de cette action, notamment sur le nombre de points en fonction de situations particulières. En effet, les assistantes sociales sont en train de recueillir les dossiers, un point est prévu en mai prochain.

Pour les Vacances Familles subventionnées et les vacances jeunes, il existe une forte demande en ce début d'année, certains engagements juridiques ont été abondés en fonction des remontées des prestataires, et des annulations d'action prévues au plan, qui

libèrent des crédits.

Monsieur Paillard a effectué le mail de lancement des actions Inter-CE, offre lecture jeunesse, chèque sport, et vacances.

Les actions locales peuvent trouver leur place sur le site, si leur diffusion aide à la mise en place au niveau local.

Monsieur Paillard, au vu de l'évolution en ce début d'année du budget total alloué à la SRIAS, prévoit de demander la somme de 34 000,00 € supplémentaires à la DGAFF. Ce montant sera à affiner aux alentours du mois d'octobre, car les sommes engagées doivent être dépensées avant de pouvoir demander un abondement.

Monsieur Fagault signale que le tableau diffusé en salle Monet n'est pas lisible en Préfecture de Clermont-Ferrand.

Ce problème est aussi notifié par d'autres participants en visio, dans le chat de la réunion. Mais en salle Monet, Monsieur Paillard n'a pas accès au chat.

Madame Grasso demande de prévoir une meilleure connexion à l'avenir, et de mettre sur le site de la SRIAS l'ensemble des documents en amont de la réunion.

Madame Benoît signale que l'action 22, Journée à Toulouse, va être modifiée puisqu'elle a pu être réalisée en 2021. Elle demande s'il lui faut refaire une fiche action.

Madame Madras lui indique que dans la mesure où le budget et le type d'action sont les mêmes, et que la modification ne concerne que la destination et éventuellement la date de réalisation, le numéro d'action sera conservé, mais la fiche action doit être réactualisée.

Madame Benoît demande si cette action peut-être menée le 10 décembre 2022.

Madame Madras lui indique que cette date est trop avancée par rapport à la clôture budgétaire, et qu'il vaut mieux privilégier une date sur la fin du mois de novembre, ou première semaine de décembre au plus tard.

Monsieur Paillard indique que des fiches de procédures ont été rédigées, afin de donner plus d'informations aux porteurs d'actions sur les documents à fournir et les conduites à tenir en cas de modification de l'action.

Madame Madras précise que ces fiches pratiques doivent être validées par la directrice de la PFRH prochainement, et seront diffusées dès que possible.

Monsieur Paillard signale que la fiche action et le bilan ont été réactualisés par rapport aux remarques faites lors de la commission précédente, et seront diffusés prochainement sur le site de la SRIAS et par mail aux SGCD.

5) Crèches, Restauration

a) Crèches

Monsieur Paillard débute par un état des lieux :

- Pour 2022, attribution de 8 places pour Auvergne-Rhône-Alpes sur les 100 attribuées nationalement (contre 300 les années précédentes).
- 232 berceaux en Auvergne-Rhône-Alpes (sur 4705 au plan national) : pas de berceaux pour les départements de l'Ardèche et de la Drôme. Un point sur la répartition des berceaux sera fait.
- Budget 2021 important : AE 1 461 451 €, CP 1 970 773 €

Monsieur Paillard précise que la moyenne métropole est de 500 agents/berceau, seule la région Auvergne-Rhône-Alpes est à 1000 agents/berceau. Il faut faire remonter cette situation au niveau national, les départements doivent se mobiliser et faire des demandes conséquentes, pour arriver à la moyenne de la métropole.

Un suivi plus précis des affectations est à réaliser, pour repérer quels sont les ministères qui bénéficient des berceaux, en vue d'une commission petite enfance au printemps. Cette commission permettra également d'aborder les contrats territoriaux employeurs. Il faudrait contacter la CAF à ce sujet pour avoir plus d'informations.

Monsieur Fagault salue le travail des agents qui suivent les berceaux, car c'est une tâche difficile. Il enjoint les participants à demander dix fois plus de berceaux, et à faire porter nos voix auprès de la DGAFP et du CIAS. Il évoque la situation du Puy-de-Dôme, où le nombre de berceaux est insuffisant, et où les agents rencontrent de réelles difficultés pour avoir une place en crèche.

Madame Legrais-Boucher indique qu'elle a été sollicitée par mail par la SRIAS, qui souhaite connaître la procédure au sein du Ministère des Armées, mais elle n'a pas encore répondu.

Monsieur Paillard précise que la région Auvergne-Rhône-Alpes n'a pas effectué la procédure de marché régional proposée pour 2019-2023 au niveau national : chaque département avait alors réalisé sa propre procédure de marché. Ce marché régional sera mis en place pour 2023-2027, ce travail est en cours avec la PFRA. Il faut également vérifier auprès de la DGAFP s'il y a eu des évolutions dans la procédure.

Monsieur Paillard explique la démarche de la PFRA, qui met en place une procédure commune aux réservations interministérielles et aux réservations de certains ministères : le but est de permettre à chaque ministère engagé dans la réservation de berceau de faire son bon commande dans le cadre du marché régional. Pour ce faire, chaque ministère réservataire doit faire remonter ses besoins, en communiquant en particulier le nombre et la localisation des berceaux actuels.

Monsieur Paillard informe les participants que des groupes de travail réunissant départements et ministères sont prévus, pour définir plus précisément les lots et les critères à mettre en avant.

Madame Legrais-Boucher demande comment se passe la commande.

Monsieur Paillard lui répond que chaque ministère réservataire fera son bon de commande selon un chemin budgétaire spécifique.

Madame Legrais-Boucher précise que pour l'Armée, les demandes de berceaux se font en septembre N pour septembre N+1, d'où sa question précédente. En effet, elle souhaite que

ses agents puissent bénéficier de l'offre régionale, et connaître la part attribuée à l'Armée dans celle-ci. Elle informe que si l'offre régionale ne couvre pas l'ensemble de ses besoins, l'Armée pourra conclure un marché complémentaire. Elle demande également si les berceaux non-occupés sont tout de même payés par la SRIAS.

Monsieur Paillard l'informe que puisque le marché est renouvelable de manière annuelle, un berceau identifié comme inoccupé en N sera déplacé en N+1 en fonction des besoins identifiés. Cependant le berceau étant réservé, celui-ci est payé, d'où la nécessité de bien cibler les berceaux à ouvrir. Par ailleurs, l'évolution des marchés peut influer sur l'attribution, cependant il n'y a pas d'information précise pour le moment.

Monsieur Fagault demande que chaque berceau soit suivi, pour être occupé à 100 % toute l'année. Si ce n'est pas le cas, l'État ne doit pas avoir à payer. Il faut que le Ministère des Armées et la SRIAS se coordonnent pour avoir un état précis des besoins en berceaux.

Madame Legrais-Boucher reconnaît l'importance de la communication entre les Armées et la SRIAS, mais souligne l'importance de la communication avec les prestataires également.

Monsieur Fagault souhaite des berceaux pour chaque ministère et surtout pour ceux qui n'en bénéficient pas à l'heure actuelle.

Monsieur Paillard précise que la procédure menée par la PFRA s'adresse bien à tous les ministères, qui ont tous accès aux berceaux interministériels, et peuvent tous en faire la demande.

Il faut cependant poser un cadre pour le marché interministériel, et les départements devront se caler sur la mise en place de cette procédure.

Madame Canguio-Kozubek demande si des places supplémentaires sont prévues dans le Puy-de-Dôme, car la situation est tendue.

Monsieur Paillard l'informe qu'un sondage est mené généralement au mois de septembre par la PFRA, pour faire le recueil des besoins. La DGAFP étant en attente d'échéance électorale, pour le moment les nouveaux berceaux sont plutôt envisagés pour 2023.

Madame Canguio-Kozubek répond que des demandes sont en souffrance depuis 2021.

Monsieur Paillard l'invite à se tourner vers les dispositifs communaux, dans l'attente de la nouvelle attribution.

Monsieur Fagault précise que beaucoup de berceaux ont été attribués dans le Puy-de-Dôme, et que la demande de la Justice a été satisfaite.

b) Restauration

Monsieur Paillard fait un point sur l'évolution des plans du nouveau RIL, et précise que rien n'est figé pour le moment. Il existe une contrainte de surface due à la localisation du bâtiment (secteur Part-Dieu). Une demande de budget complémentaire a été adressée à la DGAFP.

Monsieur Botton annonce que, de manière générale, comme pour le nouveau Centre Administratif, l'espace alloué aux agents va diminuer. Une note est en préparation qui devrait spécifier une nouvelle norme liée à la généralisation du télétravail et du nomadisme impactant les espaces de travail (espaces partagés et nomades), les parkings. Cette norme d'application générale s'appliquerait pour tous les espaces occupés par les administrations sauf spécificité de mission. Monsieur Botton rappelle que depuis le début du projet du RIL il n'a eu de cesse d'alerter cette instance.

Monsieur Paillard ajoute que c'est une situation compliquée pour le transfert du RIL, car beaucoup de questions restent en suspens, notamment l'insonorisation du restaurant qui n'est pas prévue dans l'enveloppe initiale.

Monsieur Paillard fait un point sur les travaux :

- **RIM** : pas de soucis pour les peintures en cuisine, puisqu'elles sont en hauteur. Concernant les non-conformités, Monsieur Paillard a pu échanger avec le gérant qui est intervenu au niveau de ses équipes, et qui s'est mis en conformité au niveau du suivi de la chaîne du froid (achat d'équipement type tablette).
- **Grenoble-Dode** : des travaux contre les infiltrations sont en cours, une cuisine provisoire a été prise en charge par l'association de gestion.
- **Valence** : Monsieur Fauriel indique qu'une réunion avec l'architecte et le conducteur de travaux a eu lieu, la demande de permis est en cours, les travaux devraient débuter en fin d'année. Si les travaux durent, il faudra mettre en place une cuisine provisoire, qui peut être financée par le BOP 148.
- **RIA du Puy** : a transmis un besoin de financement, mais n'a pas encore envoyé de dossier, Monsieur Paillard va les relancer.
- **Bourg-en-Bresse** : un contact a été initié pour la mise en place d'un suivi, mais la situation n'est pas claire. Actuellement le RIA ne propose que de la vente à emporter. Il n'y a pas de dossiers de travaux en cours. Monsieur Paillard a demandé à la commission de surveillance de jouer son rôle pour l'accompagnement et le soutien de l'association de gestion.

Concernant le séminaire restauration 2022, il aura lieu à Lyon, probablement au RIL.

Les thématiques abordées seront probablement les suivantes :

- évolution des modes de restauration (vente à emporter, réservation de repas, click & collect, etc.) ;
- loi EGALIM ;
- gestion des travaux.

5) Communication, site et questions diverses

Monsieur Paillard informe les participants de l'ajout d'un module sur le site internet de la SRIAS, permettant la création d'un formulaire d'inscription en ligne pour les actions.

Monsieur Fagault précise que le formulaire fera l'objet, dans un premier temps, d'un test pour les inscriptions aux séjours linguistiques, avant de le généraliser à toutes les actions. L'objectif est de sécuriser les données personnelles, d'éviter l'utilisation d'adresses

personnelles et l'usage de Google qui ne respecte pas la RGPD.

Monsieur Botton demande sous quelle forme le formulaire est récupéré, et demande s'il faudra saisir à nouveau les données.

Monsieur Fagault précise que les données sont restituées dans un tableau Excel.

Monsieur Botton soulève la question du stockage des données et précise qu'il faut prévoir que le questionnaire soit modifiable, afin d'éviter de solliciter le prestataire pour chaque action. Monsieur Botton souhaite assister à la formation prévue concernant l'utilisation de ce formulaire afin d'apporter son expérience.

Madame Madras précise que le site est sécurisé, et que le prestataire s'engage à nettoyer les données de manière régulière.

Monsieur Fagault répond que cette évolution du site internet se fait dans le respect de la protection des données, en accord avec la CNIL. Quant au formulaire, il est prévu qu'il soit modifiable, mais il faut d'abord le mettre en place sur une action pour avoir une idée de son fonctionnement.

Monsieur Paillard prévoit une note d'information à ce sujet, quand le formulaire sera généralisé. Une formation aura lieu avec le prestataire, Monsieur Botton étant volontaire, il est invité à y participer.

Monsieur Fagault précise que cette formation aura lieu dans la première quinzaine du mois d'avril.

Monsieur Micol interpelle Monsieur Paillard sur le désengagement du SGCD 42 dans l'organisation de certaines actions, notamment les plus chronophages, qui lui étaient attribuées.

Monsieur Paillard répond que le problème est généralisé, et prend l'exemple du Rhône où la quasi-totalité des actions ont été annulées. Le désengagement peut s'entendre, mais il y a une nécessité de communiquer à ce sujet.

Madame Scaglione précise que le SGCD a remis à plat les missions de l'action sociale, suite à cela deux actions 2022 avaient été compromises. Madame Scaglione a demandé au réseau de prendre le relais, cependant elle n'a pas eu de retour. Le RISAS de la Loire est plutôt mort, et la direction du SGCD ne souhaite pas que les actions liées à des sorties soient mises en place par ses agents. Elle précise que seules les actions de ce type sont remises en question.

Monsieur Paillard envisage d'envoyer un message sous couvert du SGAR afin de mobiliser les services et rappeler que la SRIAS a besoin d'experts pour assurer son fonctionnement.

Monsieur André déplore que l'ensemble des actions ne soient pas publiées sur le site de la SRIAS, d'autant que l'on indique aux agents de le consulter.

Monsieur Paillard indique que le site internet a pour vocation première de communiquer sur

les actions régionales, et de servir d'intermédiaire entre les agents et les prestataires.

Monsieur Micol indique que dans la Loire, la diffusion de l'information est assurée par le SGCD, et trouve dommage de ne pas avoir accès au site.

Monsieur Paillard invite les départements à lui transmettre les informations à communiquer pour diffusion. Monsieur Fagault peut également être destinataire.

Monsieur Fauriel demande la modification du code d'accès général du site de la SRIAS, car ce dernier a été diffusé par erreur la DGFIP : Monsieur Paillard en prend note et fera le nécessaire.

Madame Canguio-Kozubek, pour le compte de Mme Gabriel, demande si des sessions de préparation à la retraite sont programmées.

Monsieur Paillard indique que l'action a bien été lancée, un point est à faire sur la mise en place locale.

Clôture de la séance à 12 heures 20.

Monsieur Paillard remercie les participants.

Christian FAGAULT
Vice-président SRIAS



Blaise PAILLARD
Président SRIAS



Secrétaire adjoint
Hervé BOTTON
FO



Secrétaire de séance
Lydie MADRAS
Correspondante administrative

